

La lettre

des élus du rassemblement de la gauche

Sassenage,
novembre 2009

EDITO

18 mois. Il aura fallu seulement 18 mois à l'équipe municipale pour revenir sur son principal engagement de campagne : ne pas augmenter les impôts des Sassenageois.

Une délibération du Conseil municipal vient en effet d'annoncer la couleur : la fiscalité locale augmentera sensiblement dès 2010 pour une large majorité de Sassenageois.

En effet, la municipalité a mis sur pied un nouveau système qu'elle pensait beaucoup plus discret pour ponctionner les ménages Sassenageois : revoir l'ensemble des abattements qui s'appliquent à la valeur des biens immobiliers que nous louons ou avons acquis. Une trouvaille qui permettra au maire et à ses adjoints d'affirmer que les taux d'imposition ne bougent pas alors que le montant prélevé auprès des habitants sera en forte augmentation.

Déjà en 2008, à quelques jours des élections, le maire annonçait une baisse de 16% de la taxe d'habitation sans dire à ses concitoyens que cette baisse serait largement compensée par un nouvel impôt intercommunal (Syndicat Intercommunal de la Rive gauche du Drac)

Aujourd'hui, une nouvelle stratégie a été mise sur pied pour vous ponctionner. La presse municipale vous la présente sous son meilleur jour en invoquant une nouvelle politique familiale, une nouvelle solidarité entre Sassenageois.

L'opposition municipale, elle, va droit au but en tentant avec ses modestes moyens de répondre à la question que vous vous posez : combien allez-vous payer en plus ? Tout simplement.

Chantal Duranton

Présidente du groupe des élus de rassemblement de la gauche

La vérité sur l'augmentation de la fiscalité communale

Estimant sans doute qu'une hausse du taux de la taxe d'habitation serait trop visible, les élus de la majorité ont choisi de modifier le régime d'abattements auquel chacun de nous est soumis. Explications.

Le chiffre à partir duquel est calculé votre taxe d'habitation ou votre taxe foncière est celui de la valeur locative du bien dans lequel vous vivez.

Sur cette valeur locative est déduit un abattement général à la base soit une réduction qui était jusqu'ici de 15%.

C'est ce chiffre de 15% que la majorité municipale a choisi de passer à 5% lors du conseil municipal du 24 septembre 2009 (en compensant cette réduction uniquement pour les familles avec au moins 2 enfants à charge soit 24% des familles sassenageoises).

Au final les augmentations seront les suivantes :

- Pour les 59% de familles sassenageoises sans enfant :
+ 79 euros.
- Pour les 17% de familles sassenageoises avec un enfant :
+ 39,5 euros.
- Pour les autres familles avec 2 enfants et plus :
pas de changement.

En outre, les foyers dont la Taxe d'habitation est plafonnée, subiront les plus fortes augmentations.

Enfin, les augmentations seront du même montant que vous habitez un studio ou une villa et frapperont donc proportionnellement davantage les moins aisés.

Globalement, cette réforme des abattements correspond à une augmentation de la taxe d'habitation de 7%.

